

Foire aux questions / FAQ

Informations pratiques

Quels sont les horaires du Musée ?

Le musée est ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 10h00 à 18h00.

Fermeture des caisses : 17h15.

Dernier accès (collections permanentes et exposition temporaire) : 17h30.

Evacuation générale des salles muséales : 17h45 (les 3e et 4e étages ferment à partir de 17h30).

Fermeture à 17h00 les 24 et 31 décembre, la veille de Pâques et la veille de la Pentecôte.

Bon à savoir : en cas de forte affluence l'établissement peut se voir contraint de bloquer les accès plus tôt que prévu.

Comment accéder au musée ?

Métro : Iéna (ligne 9), Boissière et Trocadéro (ligne 6).

Bus : 82, 32 et 63.

Station de Vélib à proximité. Pas de stationnement propre au musée.

Quels sont les tarifs pour visiter le musée ?

Le prix du billet unique (accès aux collections permanentes et expositions temporaires) est de 11,50 euros en plein tarif et de 8,50 euros en tarif réduit.

Le billet donne droit à une seconde visite dans les 14 jours (réservation en ligne préalable obligatoire pour la seconde visite). Pensez bien à conserver votre billet, il vous sera demandé à l'entrée.

L'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires est gratuit les 1ers dimanches du mois et lors de certains événements institutionnels comme la Nuit des Musées.

La réservation en ligne est-elle obligatoire ?

En raison de la crise sanitaire, pour respecter une capacité d'accueil permettant la **distanciation** physique le musée limite le nombre de visiteurs grâce à un système de réservation en ligne avec créneaux horaires.

Cette réservation est obligatoire les samedis et dimanches à partir de 13h, y compris les 1ers dimanches du mois.

En semaine et le week-end avant 13h, vous avez la possibilité d'acheter vos billets directement en caisse dans la limite des places disponibles (cependant, nous conseillons de faire une réservation en ligne, possible jusque 2h avant).

Comment réserver mon billet en ligne?

Vous pouvez acheter votre billet (ou réserver votre entrée gratuite) en suivant le lien <https://billetterie.guimet.fr/>.

En cas de besoin, un tutoriel est disponible sur la page d'accueil de la vente en ligne.

J'ai bien effectué ma réservation mais je n'ai pas reçu mon mail de confirmation de commande ni mon billet.

Si l'opération a bien abouti, la confirmation et les billets se trouvent dans votre espace personnel (compte « invité »).

Pensez à vérifier dans les courriers indésirables de votre messagerie électronique.

Le respect du créneau horaire est-il obligatoire ?

Une marge de 15 minutes avant et après l'heure indiquée sur le billet est possible. Au-delà de cette tolérance, l'accès ne peut plus être autorisé car il ne permettrait pas au musée de respecter sa capacité maximale d'accueil.

Comment modifier ou annuler ma réservation ?

Il n'est pas possible de modifier ou de changer votre réservation.

<https://billetterie.guimet.fr/fr-FR/conditions-generales-de-vente>

Dans quelle situation puis-je me faire rembourser mon billet ?

En cas d'annulation ou de modification de la prestation correspondante par le MNAAG ou d'erreur de traitement de la demande, un droit à remboursement est ouvert, selon les termes de nos Conditions générales de vente.

<https://billetterie.guimet.fr/fr-FR/conditions-generales-de-vente>

Quels sont les modes de règlement acceptés ?

En caisse : les cartes bancaires, espèces, chèques bancaires et Chèques-vacances*. Dans le contexte sanitaire actuel, il est fortement conseillé de régler par carte bancaire, en paiement sans contact.

En ligne : uniquement par carte bancaire.

La carte American express et les chèques « Culture » ne sont pas acceptés.

* Les Chèques-vacances donnent droit à un tarif réduit (**pensez à faire l'appoint car** le musée ne peut pas rendre la monnaie sur les chèques-vacances).

Quelles sont les conditions de gratuité pour le billet d'entrée ?

Même si vous bénéficiez de la gratuité, vous devez retirer un billet en caisse ou faire une réservation en ligne. Un justificatif en cours de validité vous sera demandé en caisse ou au contrôle (pour les billets électroniques).

Avec la présentation d'un justificatif en cours de validité, la gratuité est accordée aux :

- porteurs du Pass jeunes (ainsi qu'à un accompagnateur durant la première semaine d'une exposition)
- moins de 18 ans

- 18-25 ans (issus de l'Union européenne)
- porteurs d'une carte d'invalidité (avec un accompagnateur)
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires des minimas sociaux
- porteurs du Pass Education
- étudiants en discipline artistique
- porteurs de la Carte culture (avec un accompagnateur)
- porteurs de la Carte Icom et Icomos
- les membres de la Société des amis du Musée Guimet (SAMG)
- les guides-interprètes
- les journalistes.

Pour voir la liste complète, veuillez consulter la tarification du musée : <https://www.guimet.fr/wp-content/uploads/2020/07/Regime-tarifaire-vente-en-ligne.pdf>

L'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires est gratuit les 1ers dimanches du mois et lors de certains événements institutionnels.

Quelles sont les conditions pour bénéficier d'un tarif réduit ?

Un justificatif, en cours de validité, sera demandé en caisse ou au contrôle (pour les billets électroniques).

Le tarif réduit est accordé aux :

- enseignants non porteurs du Pass éducation
- membres des Associations des amis des musées nationaux
- porteurs de chèques-vacances

Pour voir la liste complète, veuillez consulter la tarification du musée : <https://www.guimet.fr/wp-content/uploads/2020/07/Regime-tarifaire-vente-en-ligne.pdf>.

Le musée ne pratique pas de tarif réduit sur le critère de l'âge.

Existe-t-il un Pass pour le musée ?

- Pour les 26-30 ans, il existe le Pass Jeunes MNAAG, valable 1 an à compter de l'adhésion, au prix de 15 euros. Plus d'informations sur la page <https://www.guimet.fr/francais/pass-mnaag/avantages/>

- Vous pouvez également adhérer à la Société des Amis du Musée Guimet (SMAG) et bénéficier d'un accès illimité aux collections permanentes et aux expositions, ainsi qu'à d'autres avantages. Pour plus d'informations nous vous invitons à visiter le site de la SAMG : <https://www.amisdeguimet.com/>

- Le musée accepte le Paris Museum Pass (en vente sur place). Ce pass est valable 2, 4 ou 6 jours et plutôt destiné aux touristes. À ne pas confondre avec la carte Paris Musées, valable uniquement dans les musées de la ville de Paris et non dans les musées nationaux dont fait partie le MNAAG. Pour plus d'informations : <http://www.parismuseumpass.fr/>

Le Musée est-il ouvert les jours fériés ?

Oui, sauf les mardis et le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.

Combien de temps faut-il pour visiter le Musée ?

Il faut compter environ 1h30 pour faire un tour significatif de la collection permanente et 45 minutes en plus pour l'exposition temporaire (en Rez-de-jardin).

Le billet du musée est valable sans limitation de durée sur la journée. Toute sortie est définitive.

Bon à savoir : le billet donne droit à une seconde visite dans les 14 jours qui suivent l'acquisition du billet (réservation en ligne préalable obligatoire). Pensez bien à garder votre billet, il vous sera demandé à l'entrée.

Est-il possible de rentrer plusieurs fois dans la même journée avec mon billet d'entrée ?

Toute sortie est définitive. Suite aux recommandations sanitaires il faut un billet correspondant à un créneau horaire précis pour chaque entrée dans le musée. Bon à savoir : le billet donne droit à une seconde visite dans les 14 jours (réservation en ligne préalable obligatoire). Pensez bien à conserver votre billet, il vous sera demandé à l'entrée.

Comment faire pour visiter le Musée d'Ennery ?

Le musée d'Ennery ne peut être visité que dans le cadre des visites-conférence les samedis matin. La réservation est obligatoire (resa@guimet.fr)

Pour plus d'informations : <https://www.guimet.fr/musee-dennery/informations-pratiques-6/>

Puis-je visiter le musée avec un bagage ?

Cela dépend des dimensions du bagage : seuls les sacs n'excédant pas les tailles maximales de 45x100x65 cm sont autorisés. Toutefois, en raison du dispositif Vigipirate, les valises, valises de cabine et bagages encombrants sont strictement interdits dans l'enceinte du musée.

Pour les sacs peu encombrants, une consigne en libre-service est mise gratuitement à la disposition des visiteurs, dans la limite des places disponibles. Il n'est pas possible d'accéder au musée avec un chariot de courses.

Pour plus d'informations, veuillez consulter l'article 7 ainsi que le titre 2 (relatif à la consigne) du Règlement de visite du MNAAG (<https://www.guimet.fr/wp-content/uploads/2020/07/Reglement-de-visite.pdf>).

Comment visiter le musée pour une personne en situation de handicap ?

- Pour les visiteurs à mobilité réduite, l'accès au site principal se fait par une rampe, située sur la gauche des escaliers au niveau de la place d'Iéna. Pour votre confort, il est préférable de l'emprunter accompagné.

L'accès à l'intérieur du bâtiment se fait par la première porte après la rampe.

Un élévateur et des ascenseurs desservent les différents niveaux des salles du musée.

Deux fauteuils roulants sont à votre disposition à l'accueil du musée contre le dépôt d'un justificatif d'identité. La réservation des fauteuils n'est pas possible. L'hôtel d'Heidelbach et le Musée d'Ennery ne sont à ce jour pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Pour les visiteurs malentendants appareillés : l'accueil, les caisses et la boutique sont munis d'une boucle magnétique.

Les visiteurs malvoyants peuvent demander à l'accueil la liste des œuvres tactiles.

Les chiens-guides et d'assistance (avec présentation d'une attestation médicale) sont autorisés.

Des visites-conférences destinées aux visiteurs avec un handicap sont proposées par le Service de l'action culturelle. Pour connaître la programmation veuillez-vous rendre sur cette page :

<https://www.guimet.fr/activites-culturelles/personnes-en-situation-de-handicap/>

Comment accéder à la bibliothèque du musée ?

Les documents de la bibliothèque sont consultables sur place, dans la salle de lecture. La consultation est accordée aux personnes justifiant d'une recherche d'ordre universitaire, professionnel ou personnel, qui nécessite le recours aux collections de la bibliothèque. L'accès à la salle de lecture est gratuit et nécessite une inscription sur place avec un justificatif d'identité.

Pour vos recherches d'ouvrages, vous pouvez consulter le Catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux :

http://auroch.culture.fr/F?RN=394472819&local_base=bmn01.

J'ai perdu un objet dans le musée, à qui puis-je m'adresser ?

Si vous vous trouvez encore dans le musée, vous pouvez vous rendre à l'accueil situé dans le hall.

Si vous n'êtes plus dans l'enceinte du musée, nous vous invitons à appeler l'accueil pendant les horaires d'ouverture du musée au 01 56 52 54 33.

Pour information, la restitution se fait uniquement au propriétaire pendant les horaires d'ouverture du musée, dans les deux mois qui suivent la date de trouvaille. Ensuite, l'objet est versé aux Service des Objets trouvés de la Préfecture de Paris, situé rue des Morillons (75015).

Règlement de visite :

<https://www.guimet.fr/wp-content/uploads/2020/07/Reglement-de-visite.pdf>

Préparer sa visite

Quels sont les supports pour une aide à la visite ?

Un plan du musée (en français et anglais) est disponible à l'accueil du musée ainsi qu'au niveau du contrôle des billets.

Une vue d'ensemble du bâtiment est disponible à côté de la librairie au RDC.

Des visites-conférences thématiques payantes, sur les collections permanentes et les expositions temporaires, sont organisées par le musée (vérifier le calendrier des activités proposées).

Des présentations gratuites dans les collections permanentes sont proposées les 1ers dimanches du mois (inscriptions sur place, sans réservation, dans la limite des places disponibles).

Le musée n'a pas d'audioguide, mais une solution d'application d'aide à la visite pour les remplacer est actuellement à l'étude.

Les animaux de compagnie sont-ils autorisés ?

Seuls les chiens-guides ou d'assistance (avec présentation d'une attestation médicale) sont autorisés.

La terrasse est-elle-accessible ?

La terrasse panoramique du musée principal est accessible uniquement durant l'été aux heures d'ouverture du musée, sauf en cas d'intempéries.

Comment faire pour visiter le jardin japonais et sa maison de thé traditionnelle ?

Le jardin japonais de l'hôtel d'Heidelbach est accessible à l'occasion de visites-conférences spécifiques, de certains événements exceptionnels (Journées européennes du patrimoine, Rendez-vous des jardins, etc.) ou lors des cérémonies du thé organisées par le musée.

Bon à savoir : pendant la période de crise sanitaire, les cérémonies du thé ne se déroulent pas dans le pavillon de thé japonais.

Peut-on prendre des photos et/ou filmer ?

Les œuvres peuvent être photographiées ou filmées pour l'usage privé, sauf indication contraire en raison du respect des droits d'auteurs. Pour le confort des visiteurs et la conservation de certaines œuvres, l'usage de flashes, lampes et autres dispositifs d'éclairage est interdit.

Dans les salles où sont présentées des expositions temporaires, les prises de vue sont autorisées sauf mention contraire signalée.

Il est interdit de photographier les installations et équipements techniques.

Il est interdit de photographier ou filmer les personnels du musée sans leur accord préalable.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le titre 5 du Règlement de visite du MNAAG :

<https://www.guimet.fr/wp-content/uploads/2020/07/Reglement-de-visite.pdf>).

Y-a-t-il une librairie ?

Une librairie-boutique de la Réunion des musées nationaux (RMN) est accessible aux horaires d'ouverture du musée. Son accès est possible sans billet.

Y-a-t-il un espace de restauration ?

Le restaurant-salon de thé « Palais des porcelaines », situé en rez-de-jardin, est ouvert de 10h00 à 17h45.

L'accès est réservé aux visiteurs du musée munis d'un titre d'accès.

Attention : les visiteurs, y compris les participants des groupes, ne peuvent accéder au restaurant avant l'heure de réservation de la visite.

Pour rappel, il est formellement interdit de manger ou boire dans l'enceinte du musée en dehors du restaurant. La consommation d'eau reste néanmoins tolérée si le contenant est conservé dans un sac pendant la visite.

Est-il permis de dessiner dans les salles ?

Seuls des dessins à main levée avec des crayons de couleurs ou des crayons à papier sont autorisés. Le fusain, le pastel, l'aquarelle, l'encre et le feutres sont interdits.

Activités pour les adultes

Comment faire pour être informé de l'actualité du musée ?

Vous pouvez vous inscrire à la Newsletter en suivant le lien suivant :

<https://www.guimet.fr/abonnements/>

Existe-t-il des activités pour les adultes ?

Pour les adultes, des visites commentées des collections et des expositions temporaires sont organisées, des colloques, divers ateliers, cérémonies du thé etc. Pour plus d'informations vous pouvez accéder à la programmation des activités culturelles proposées et leurs modalités de réservation en suivant ce lien : <https://www.guimet.fr/activites-culturelles/adultes/>

Comment faire pour suivre les visites-conférences du musée ?

Vous devez vous acquitter du prix de la visite en plus du titre d'accès.

Les visites-conférences découverte de la collection et des expositions temporaires sont sans réservation, dans la limite des places disponibles, mais vous pouvez acheter votre place le jour même à partir de 10h00, en caisse uniquement.

Certaines visites-conférence thématiques sont sur réservation (vérifier le calendrier des activités proposées).

Les visites-conférence du Musée d'Ennery les samedis matin sont sur réservation (resa@guimet.fr)

Quels sont les activités proposées les dimanches et les jours fériés ?

En dehors de certains événements exceptionnels, des activités ne sont pas programmées les dimanches ni les jours fériés.

Néanmoins, des présentations gratuites dans les collections permanentes sont proposées les 1ers dimanches du mois (« Escales Guimet »). Les inscriptions se font sur place, sans réservation, dans la limite des places disponibles. Pour plus d'infos, <https://www.guimet.fr/premieres-decouvertes-des-collections-permanentes/>.

Comment faire une réservation pour une visite de groupe ?

La réservation est toujours obligatoire et gratuite pour les groupes de plus de 6 personnes.

Pour les visites guidées organisées par une conférencière ou un conférencier extérieurs, la réservation est obligatoire, même s'il s'agit d'une visite pour moins de 6 personnes. Cette réservation octroie un droit de parole.

La réservation de groupe sans conférencier est obligatoire et gratuite. Cependant, l'entrée du musée est payante pour les adultes et les responsables du groupe, en tarif réduit.

Pour les groupes scolaires, l'entrée est gratuite pour les adultes accompagnateurs, dans la limite de 6 personnes.

Pour les groupes souhaitant un conférencier du musée, les informations se trouvent dans la page <https://www.guimet.fr/activites-culturelles/scolaires/>.

Les réservations se font auprès du Service de l'action culturelle par mail (resa@guimet.fr).

Venir avec un enfant

Comment visiter le musée avec un bébé ?

Les porte-bébés ventraux, les poussettes et les poussette-canne d'enfants sont admises dans le musée. Mais attention : les landaus et les porte-bébés dorsaux (non pliables) ne sont pas autorisés.

Une table à langer est à votre disposition dans les sanitaires du 3^{ème} étage.

Quelles sont les animations proposées aux enfants ?

Pour les enfants il existe divers ateliers et visites adaptées comme, par exemple, origami, marionnettes, des visites-contes, des paravents découverte des collections permanentes.

Pour voir le programme des animations pour les enfants :

<https://www.guimet.fr/activites-culturelles/jeune-public/>

Pour voir le programme des animations en famille :

<https://www.guimet.fr/activites-culturelles/famille/>

Avez-vous des livrets-jeux pour les enfants ?

Pour le moment, les livrets-jeux ne sont pas disponibles.

Les parents accompagnent-ils les enfants aux ateliers ou aux visites?

Les parents accompagnent les enfants jusqu'à leur prise en charge par l'animateur.

Néanmoins, certaines activités sont destinées aux familles. Pour connaître la programmation, veuillez-vous rendre à la page <https://www.guimet.fr/activites-culturelles/famille/>

Recrutement

Je souhaite travailler au Musée Guimet, comment postuler ?

Envoyez votre CV et une lettre de motivation à srh@guimet.fr ou à :

Musée National des Arts Asiatiques-Guimet

Service des ressources humaines

6 Place d'Iéna 75116 Paris